Appel à Propositions N°2025/01

Dans le cadre de la Composante 1 du Projet d'« Appui à l'élaboration des politiques foncières – CTFD IV»

Guichet d'Etudes sur le Foncier

18 juin 2025

Sommaire

A – Contexte de l'Appel à Propositions 4
1. Le Comité technique Foncier & Développement (CTFD) 4
2. Projet d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques foncières 4
3. Mise en place du "Guichet d'études 2025/2026" du CTFD IV 5
B - Termes de références 6
1. Thématiques retenues 6
2. Enjeux selon les zones géographiques concernées 6
3. Résultats attendus et livrables 6
4. Eléments de calendrier 7
C - Budget 7
1. Donnés générales 7
2. Nature et éligibilité des coûts 7
3. Modalités de fonctionnement de l'exécution financière 8
D – Instruction aux soumissionnaires 9
1. Contenu du dossier 9
2. Langue des documents 9
3. Processus et grille d'évaluation 9
4. Modalité de dépôt des propositions 10
5. Demandes de clarifications 10
ANNEXE 1 – Chronogramme 11
ANNEXE 2 - Budget 12
ANNEXE 3 – Contrôle LAB/FT 13

Le 18/06/2025

Référence avis : n° CTFDIV/AAP/2025/01

Objet : Appel à propositions 2025 « Guichet d'études sur le foncier »

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer du lancement du présent Appel à Propositions concernant l'ouverture d'un « Guichet d'Etudes sur le Foncier » relatif au financement de doctorants et post-doctorants pour la période 2025/2026.

Le dossier d'appel à propositions est joint au présent courrier et comprend :

A. Le contexte de l'étude
B. Les termes de références
C. Le budget
D. Les instructions aux soumissionnaires

Votre proposition devra parvenir au plus tard à la date limite fixée au point 4 des instructions aux soumissionnaires (Chapitre D).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Au nom de l'Opérateur d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage chargé de la gestion administrative et financière du Comité Technique « Foncier et développement ».

Camille Liewig
Gestionnaire de projets d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
e-sud Développement

A – Contexte de l'Appel à Propositions

1. Le Comité technique Foncier & Développement (CTFD)

Lancé en 1996 pour permettre une meilleure intégration de la dimension foncière dans les actions de développement rural en Afrique de l'Ouest, le Comité technique « Foncier & Développement » (CTFD) joue actuellement un rôle de *think tank* mobilisant une approche pluridisciplinaire des questions foncières et disposant d'une capacité à alimenter utilement le dialogue politique multi-acteurs au sein de ses pays d'intervention. Il rassemble plus de 240 membres aux profils très divers en termes de disciplines (agronomie, droit, économie, sociologie, anthropologie etc.), formés en grande partie de chercheurs, d'experts, de représentants d'organisations de la société civile et de décideurs en France, en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, et ayant pour objectif d'accompagner les acteurs stratégiques du foncier à contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques foncières.
Le CTFD fait partie intégrante du projet « Comités Techniques des Territoires Ruraux » (CTTR), avec deux autres comités que sont le Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (COSTEA) et le Comité Scientifique et Technique Forêt (CST-F). En effet, consciente de l'importance considérable d'aborder de manière holistique et complémentaire dans les territoires ruraux, les approches de la gestion foncière, de la gestion de l'eau et de celle des ressources naturelles pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), l'AFD souhaite renforcer ses appuis financiers à travers le projet CTTR.
Ce dernier a pour finalité de contribuer à faire des approches territoriales et par les communs des paradigmes dominants pour la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et des investissements dans les territoires ruraux. Plus spécifiquement, il vise à augmenter l'usage des travaux et réseaux des trois Comités Techniques comme références du développement durable des territoires ruraux et s'articule autour de quatre composantes :

- C1 – Production de connaissances et appui aux acteurs locaux ;
- C2 – Animation/ communication / valorisation / formation ;
- C3 – Gestion/Fonctionnement des Comités ;
- C4 – Valorisation et communication.

Le CTFD est co-présidé par l'AFD (division agriculture, développement rural et biodiversité) et le MEAE (DGM/GOUV), son secrétariat scientifique et technique est assuré par le GRET et l'assistance à maîtrise d'ouvrage en gestion administrative et financière est assurée par e-sud Développement. Le CTFD a bénéficié de plusieurs soutiens financiers successifs de l'AFD depuis 2006 pour un total de plus de 9M€. Il bénéficie d'une nouvelle phase de financement pour la période 2025 - 2028 dénommée **Projet d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques foncières – CTFD IV.**
L'ensemble des informations concernant le CTFD est accessible à l'adresse suivante : https://www.foncier-developpement.fr.

2. Projet d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques foncières

Le Projet CTFD IV intervient pour une durée de 3 ans (2025-2028) de manière prioritaire sur 5 pays d'Afrique, à savoir : Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar et Sénégal.
Il a pour finalité d'**accompagner les acteurs stratégiques du foncier à contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques foncières fondées sur la reconnaissance de la multiplicité des droits et s'appuyant sur un dialogue multi-acteurs**.

Le CTFD IV vise à atteindre trois objectifs spécifiques, auxquels s'ajoute un objectif transversal de coordination du projet :

- OS1 – Produire de nouvelles connaissances sur les enjeux de gouvernance foncière ;
- OS2 – Valoriser l'expertise et la production du CTFD et de son réseau à l'international ;
- OS3 – Accompagner les initiatives des réseaux d'acteurs dans les Suds.

Le soutien aux travaux de recherche et à la formation de jeunes chercheurs africains et européens, principalement à travers des bourses de thèse ou de post-doc, fait partie des missions du CTFD depuis sa création.

3. Mise en place du "Guichet d'études 2025/2026" du CTFD IV

Dans la continuité des phases précédentes, il a été décidé de reconduire la mise en place d'appuis aux chercheurs en thèse et/ou aux chercheurs en post-doctorat encadrés par des institutions ayant une expertise reconnue en matière de foncier en leur apportant le soutien nécessaire à la production d'un travail de qualité.
La mise en place du Guichet-Etudes s'inscrit dans l'atteinte de l'OS1 qui concerne principalement la « Production de connaissances permettant de contribuer au dialogue et au renforcement de capacités sur les politiques foncières ». Des fonds sont donc alloués à un nombre limité d'études à travers ce présent Appel à Propositions.
Un maximum de 10 études pourra ainsi être financé sur la période de l'année 2025/2026, ces bourses étant destinées à des doctorants et chercheurs en post-doctorat.

Les études sont portées par un établissement de recherche, d'enseignement ou de formation, ayant une expérience avérée et reconnue en matière de foncier ou dans les domaines spécifiques indiqués dans l'appel à propositions, en partenariat avec un étudiant en doctorat ou en post-doctorat. Plusieurs dossiers portés par différents candidats rattachés à une même institution peuvent être déposés, étant entendu que pour chaque candidat doit être déposé un dossier complet conformément aux instructions présentées en partie D.

L'encadrement de ces études doit impliquer pour chaque doctorant ou post-doc :

- Un responsable issu de l'institution demandeuse encadrant le travail de recherche de l'étudiant ;
- Au moins une personne faisant partie du CTFD ou de son réseau, pour garantir la qualité et la cohérence avec les besoins et attentes du Comité. Le cas échéant cette personne pourra être chargée de l'encadrement de plusieurs études.

B - Termes de références

Pour assurer la cohérence entre les propositions soumises au financement du Guichet et les attentes du Comité technique « Foncier & Développement », des thèmes et des champs géographiques prioritaires ont été identifiés.

1. Thématiques retenues

Les moyens financiers qui sont accordés doivent servir à la réalisation d'études s'inscrivant dans l'un des trois principaux thèmes de travail actuels du Comité, à savoir :

- Les **politiques foncières**, notamment la manière dont elles abordent les enjeux de sécurisation foncière du plus grand nombre, d'aménagement du territoire et de préservation des communs. Un intérêt particulier est accordé aux travaux portant sur les enjeux budgétaires et fiscaux pour les Etats centraux ou les collectivités locales de la mise en œuvre des politiques foncières des pays en développement ;

- Les **marchés et transactions foncières,** leurs effets sur la concentration foncière et la préservation de la vocation productive des espaces agrosylvopastoraux. Les travaux proposant d'étudier les liens entre : (i) les effets du changement climatique, la dégradation des sols et la désertification ; (ii) la gouvernance foncière et (iii) les migrations/déplacements et la mobilité (notamment pastorale) sont particulièrement appréciés ;

- Les **phénomènes de dépossession foncière** induits par les investissements agricoles à grande échelle, les politiques de concession ou de constitution de réserves foncières, les expropriations pour cause d'utilité publique et plus particulièrement leur impact sur les dynamiques d'évolution des structures agricoles et des systèmes d'élevage. Les reconfigurations induites par ces processus, les mobilisations qu'ils génèrent et l'analyse des modalités de recours à la justice suscitent un vif intérêt.

Les études doivent intégrer dans leurs approches méthodologiques **les questions relatives aux inégalités de genre**.

Les travaux proposant de valoriser les terminologies mobilisées par les acteurs dans les **langues locales** sont particulièrement encouragés.

2. Enjeux selon les zones géographiques concernées

Le présent Appel à Propositions n'impose aucune restriction géographique : les études financées peuvent se dérouler sur tous les continents.
Les propositions ciblant des pays ou régions où l'AFD a une expérience significative d'intervention en appui aux politiques foncières (approfondissement de certaines questions porteuses pour appuyer les réflexions et la mise en œuvre des réformes en cours, ou actualisation des connaissances et informations disponibles) et où la Coopération française (AFD, MEAE) mène actuellement des activités sont particulièrement attendues.

3. Résultats attendus et livrables

Ces études pourront venir alimenter la réflexion du Comité et les chantiers de réflexion collective à venir (Nouveaux défis des systèmes d'élevage mobiles, Reconfigurations foncières induites par les déplacements forcés, Impacts des programmes de formalisation des droits fonciers). Elles pourront donner lieu à des **restitutions** (journées de réflexion, réunions thématiques, etc.), dont l'une pourra être à destination du Comité, si ce dernier en fait la demande.
Un seul livrable est demandé : un rapport d'analyse et de recommandations, compilant l'ensemble des résultats, de 100 pages maximum (annexes comprises).

L'approche méthodologique peut varier en fonction de l'ancrage disciplinaire (anthropologie, sociologie, économie, droit, agronomie, urbanisme, sciences politiques, etc.) et des objectifs définis pour chacune des études.
Les livrables reçus (version provisoire et définitive) feront l'objet d'une relecture attentive d'un ou plusieurs membres du Comité qui y apporteront leurs commentaires et jugeront de l'opportunité ou non pour le CTFD de publier le rapport après finalisation et prise en compte par l'auteur des commentaires transmis.
En cas de publication, le rapport intégrera la collection des rapports de recherche du Comité : https://www.foncier-developpement.fr/collection/rapports-de-recherche/

4. Eléments de calendrier

Les études démarreront au plus tard en janvier 2026.
Les livrables provisoires devront être rendus avant fin janvier 2027, et les livrables finaux au plus tard 5 mois après la réception des commentaires des relecteurs du CTFD, étant entendu que tous les rapports finaux devront être réceptionnés au plus tard le 30/06/2027.

C - Budget

1. Donnés générales

Le budget alloué pour le « Guichet études 2025/2026 » du CTFD IV permet de financer un maximum de **10 projets de recherche**.
Sont éligibles pour financement **des chercheurs en doctorat ou post-doctorat** (droit, agronomie, urbanisme, géographie, anthropologie, économie, etc.)

Montant maximum par projet retenu	10 000 €
Durée du financement par projet retenu	12 mois maximum (cette durée n'inclut pas le temps de relecture / validation des livrables)
Objectifs et résultats attendus	• Analyser et produire de nouvelles connaissances à visée opérationnelle ; • Rapport de recherche a minima.

La demande de financement doit être faite par l'école doctorale ou le laboratoire de recherche de rattachement du doctorant ou du chercheur post-doc ou par toute autre institution membre du Comité technique « Foncier et Développement ».
Le CV du chercheur post-doc ou du doctorant doit être fourni dans le dossier de candidature.
Les propositions des doctorants de pays du Sud sont particulièrement attendues.

2. Nature et éligibilité des coûts

Les fonds accordés aux institutions hôtes devront servir à financer :

- Les frais de voyages (avion, visa, etc.) des doctorants / post-doc sur la durée du travail appuyé par le Comité ;
- Les indemnités des doctorants / post-doc sur la durée du travail appuyé par le Comité ;
- Les coûts spécifiques liés à la réalisation des enquêtes de terrain : transports, interprètes, etc. ;
- Les coûts spécifiques liés à l'encadrement et au suivi des études par l'organisme qui encadre le doctorant / post-doc.

Lors de l'élaboration de son budget (Cf. modèle en Annexe 2), le soumissionnaire peut inclure une ligne de 10% maximum du budget total pour les divers et imprévus.
Le temps de travail (honoraires et salaires) nécessaire à l'encadrement des études est totalement pris en charge par l'organisme encadrant l'étudiant qui dépose le dossier.

3. Modalités de fonctionnement de l'exécution financière

Une fois le financement accordé au soumissionnaire, l'exécution financière du budget respectera les règles suivantes :

- Une avance de 50 % du budget demandé sera versée au démarrage de l'étude à la signature du contrat de bourse et sur demande écrite du soumissionnaire, libellée au nom de l'AFD, et envoyée à l'opérateur e-sud Développement ;
- Le soumissionnaire réalisera les dépenses prévues au budget et conservera pour sa comptabilité les pièces justificatives relatives à chaque dépense ;
- En fin de projet, le solde de 50% (seconde et dernière tranche de financement) sera versé forfaitairement après remise et validation du livrable contractuel en version finale, et sur demande écrite du soumissionnaire, libellée au nom de l'AFD, et envoyée à l'opérateur e-sud Développement ;
- **NB :** Ces factures seront exonérées de TVA. Elles devront être libellées au nom de l'AFD mais adressées à e-sud Développement, opérateur d'AMO en charge de la gestion administrative et financière du CTFD IV.

D – Instruction aux soumissionnaires

1. Contenu du dossier

La demande doit être déposée par l'organisation hôte auprès de la société e-sud Développement, Opérateur d'AMO en charge de la gestion administrative et financière du CTFD IV.

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

Pièce I : Un courrier à en-tête de l'institution présentant (maximum 2 pages) :
- L'engagement de l'organisme demandeur précisant notamment les conditions d'encadrement et d'appuis prévues ;
- Les modalités de participation d'une ou plusieurs personnes faisant partie du Comité technique « Foncier et développement » ou de son réseau (conformément au point 2 de la partie A, cette participation est obligatoire).

Pièce II : Une présentation du projet d'étude avec son contexte, ses objectifs et la méthodologie choisie (10 pages maximum) ;

Pièce III : Une présentation de l'école doctorale ou du laboratoire de recherche de rattachement du doctorant (maximum 1 page), le statut juridique de l'institution sera notamment précisé ;

Pièce IV : Le CV du chercheur ou du doctorant (précisant la date de naissance du candidat) ;

Pièce V : Le détail des produits attendus, y inclus le plan prévisionnel du rapport final obligatoire, ainsi qu'un calendrier prévisionnel des activités de mise en œuvre précisant les dates de démarrage des travaux et de points intermédiaires d'encadrement (Cf. Annexe 1) ;

Pièce VI : Un budget synthétique en Euros (Cf. Annexe 2) ;

Pièce VII : Un Relevé d'Identité Bancaire de l'institution hôte (document optionnel au moment de la remise des offres mais rendu obligatoire au cas où la proposition serait retenue) ;

Pièce VIII : Les pièces exigées pour les contrôles LAB/FT opérés par l'AFD pour l'octroi d'un financement (Cf. Annexe 3).(documents optionnels au moment de la remise des offres mais rendus obligatoire au cas où la proposition serait retenue).

2. Langue des documents

Tous les documents sont établis, au moins, en langue française. Les livrables pourront, quant à eux, être transmis en français ou en anglais.

3. Processus et grille d'évaluation

- L'opérateur vérifiera la conformité administrative des propositions. Les propositions incomplètes qui ne comportent pas les pièces I à VI ci-dessus énumérées seront considérées irrecevables ;
- L'opérateur vérifiera la conformité de l'offre financière des dossiers : si le budget (pièce VI) dépasse le budget maximum défini en partie C, la proposition sera considérée irrecevable ;
- Les offres recevables administrativement et financièrement seront étudiées et sélectionnées par le Secrétariat Scientifique et Technique du Comité Technique « Foncier et développement » puis transmises à l'AFD pour validation.

Les offres devront allier objectifs de recherche et opérationnels, et prendre en compte les priorités du Comité.

La grille d'évaluation technique des propositions est présentée ci-dessous :

Critères	Pondération
Pertinence du thème de l'étude	10 pts
Pertinence de la zone géographique sur laquelle porte l'étude	10 pts
Expérience avérée et reconnue de l'institution en matière de foncier ou dans les domaines spécifiques indiqués dans l'appel à propositions	10 pts
Conditions d'encadrement sur le terrain et de suivi par un membre du CTFD	10 pts
Qualité générale du projet (cohérence méthodologique)	25 pts
Opérationnalité des résultats attendus	25 pts
Valorisation prévue des travaux et pertinence pour le CTFD	10 pts
TOTAL	**100 points**

Les propositions qui seront retenues seront celles recevables administrativement et financièrement et qui auront obtenu les meilleures notes techniques dans la limite du budget total disponible.
Les propositions retenues feront, le cas échéant, l'objet d'une discussion avec le Comité, sur le contenu, les livrables, la valorisation ou encore le budget.
Les propositions finalisées feront l'objet d'un contrat entre l'institution et l'opérateur e-sud Développement pour le compte de l'AFD.

4. Modalité de dépôt des propositions

Les soumissionnaires souhaitant faire une proposition de projet d'études l'adresseront à la société « e-sud développement » uniquement par courriel aux deux adresses suivantes : camille.liewig@e-sud.net **ET** sylvie.rousse@e-sud.net

La date limite de soumission des propositions est la suivante : **31 octobre 2025 (12h00 GMT).**

E-sud Développement s'engage à accuser réception de ce courriel de candidature dans les 48 heures suivant sa réception. En cas d'absence d'accusé de réception de la part d'e-sud Développement, merci de considérer que le courriel n'a pas été reçu et d'agir en conséquence (nouvel envoi électronique).

Les propositions prendront idéalement la forme d'un fichier PDF unique. L'envoi d'un fichier au format Word (ou équivalent) par pièce sera toutefois accepté.
La mise à disposition d'un ou plusieurs fichiers sur un serveur FTP sera également acceptée sous réserve que le courriel soit adressé au moins 2 heures avant l'heure limite de dépôt afin de s'assurer qu'aucun problème technique n'empêche l'opérateur de télécharger la proposition.
Les propositions ne respectant pas les contraintes de temps énoncées ci-dessus ne seront pas prises en compte.
Les décisions de financement définitives seront rendues publiques au plus tard **le 31 janvier 2026.**

5. Demandes de clarifications

Les soumissionnaires souhaitant avoir des précisions sur cet appel à manifestations d'intérêt sont invités à contacter l'opérateur, exclusivement par courriel, **au plus tard le 15 octobre 2025**, aux adresses suivantes : camille.liewig@e-sud.net **ET** sylvie.rousse@e-sud.net

ANNEXE 1 – Chronogramme

Exemple de calendrier de mise en œuvre :

	[Mois à compter du début du projet]											
Activité (tâche)	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e
Tâche 1												
Tâche 2												
Point d'encadrement...												
Tâche 3												
…												
Livrable Final												

Le libellé des activités sera suffisamment explicite pour lever toute ambigüité. Toutefois, si cela est jugé nécessaire par le soumissionnaire, des explications complémentaires pourront être apportées à la suite du calendrier.
Le calendrier comportera un maximum de 20 activités, hors rapport et point d'encadrement.

ANNEXE 2 - Budget

Modèle de DEVIS
(le fichier Excel BUDGET DAO GUICHET D ETUDES.xlsx est fourni pour les calculs)

LIGNE :

OBJET :

ORGANISME DEMANDEUR :

PAYS :

DEVISE : **Euro**

NB : La liste des rubriques n'est pas exhaustive.

LIGNE BUDGETAIRE	UNITE	QUANTITE	COUT UNITAIRE	TOTAL Euro
INDEMNITES DOCTORANT / POST-DOC				
VOYAGES (billets avion, taxis, taxes, visas, …)				
PER DIEM TERRAIN				
FRAIS SPECIFIQUES DE TERRAIN (transports locaux, interprètes, fournitures, …)				
LIVRABLE				
TOTAL				

Le présent devis arrêté à la somme de : …..€

Signature :

ANNEXE 3 – Contrôle LAB/FT

Conformément aux articles L. 561-1 et suivants du Code Monétaire et financier français, et aux directives européennes y relatives, le présent Appel à Propositions et les éventuels contrats qui en découleront dans le cadre du CTFD IV doivent respecter le dispositif français de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les contrôles sont opérés au stade du présent Appel à Proposition, donc avant la signature d'un éventuel contrat, et ce même si le Bénéficiaire est déjà connu des services de l'AFD ou du CTFD. Le Soumissionnaire s'engage donc à fournir dans son offre de manière optionnelle les pièces administratives suivantes (en cas d'acceptation de l'offre, ces pièces sont rendus obligatoires et leurs non transmissions annulera la candidature) :

- Les statuts de l'institution soumissionnaire ;
- Le certificat / récépissé d'enregistrement auprès de son autorité de tutelle ;
- Une attestation sociale de moins d'un an ou une attestation d'inscription et de paiement à jour des cotisations à la Caisse nationale d'assurance sociale ou à la Sécurité sociale ou équivalent ;
- Une attestation fiscale de moins d'un an ;
- Une attestation sur l'honneur attestant de la conformité de l'emploi de travailleurs étrangers (si travailleur étranger dans votre structure) à votre législation du travail ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- La photocopie de la pièce d'identité de la / du Président ou équivalent ;
- La photocopie de la pièce d'identité de la / du Directeur ou équivalent ;
- La photocopie de la pièce d'identité du doctorant ou post doctorant.

A titre exceptionnel, si le soumissionnaire est dans un pays où il lui est difficile d'obtenir des attestations par les administrations locales, une attestation sur l'honneur à compléter et signer pourra être fournie en remplacement dans le dossier.

Suite à l'acceptation officielle de sa proposition par le CTFD, le soumissionnaire devra déposer l'ensemble de ces documents sur la plateforme Provigis (https://app.provigis.com/login) dans un délai d'un mois après la signature du contrat de financement. A ce titre, le soumissionnaire devra créer son propre compte sur cette plateforme, il pourra être appuyé par e-sud Développement dans cette démarche si nécessaire.